

La louange est adressée à Allah et à Lui Seul, le Créateur des cieux, de la Terre et de ce qu'ils contiennent. Que le salut, les bénédictions et la paix soient sur notre Prophète et notre guide, Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons. Le mois béni de Ramadhan s'en est allé, et nous remercions Allah de nous avoir accordé de le vivre et d'y pratiquer jeûnes, prières et aumônes : *Louange à Allah qui nous a guidés à cela, nous n'y aurions été guidés, si ce n'était l'orientation Divine [7;43].* Ceci étant, nous espérons que chacun a su profiter de ce mois pour se ressourcer, pour renforcer sa foi et pour prendre de bonnes résolutions. A nous de tenir les engagements pris vis-à-vis d'Allah durant les prières de ce mois : *Et respectez vos engagements car vous serez interrogés à leur sujet [17;34].* Donc, si le mois de Ramadhan est terminé, nous ne devons pas pour autant baisser les bras, mais devrions au contraire persévérer dans les bonnes œuvres, accomplissant les obligations et nous éloignant des grands péchés, tout au long de l'année, car c'est cela l'Islam, une religion qui se pratique au quotidien et non une religion que l'on ne pratique que lors des grandes occasions. De plus, nous devons faire perdurer ce charme du Ramadhan, continuer de peupler les mosquées, de remplir ses rangs, pour les prières obligatoires, y compris celles de *Sobh* et de la *'Icha...* Allah nous a accordé une grande et belle mosquée par Sa grâce, honorons là, et côtoyons-là chaque jour, puisque ses portes sont ouvertes ; soyons ses habitants et n'y soyons pas comme de simples touristes, qui y passent un mois dans l'année ou ne la visitent qu'une heure par semaine. *Puisse Allah nous accorder son assistance dans le bien !*

و السلام عليكم

L'équipe du Journal.

Rechercher le savoir

Le mérite du savoir. Allah le Très Haut dit au sujet de Joseph : *Et quand il eut atteint sa maturité Nous lui accordâmes sagesse et savoir. C'est ainsi que nous récompensons les bienfaisants [12;22],* faisant ainsi du savoir un bienfait récompensant le bon comportement. Il distingua par cette grâce les prophètes : *Et Lot ! Nous lui avons apporté la capacité de juger et le savoir [74],* et David et Salomon, à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir [21;79]. Il qualifia la naissance d'Isaac de bonne nouvelle, car il serait un garçon plein de savoir [15;53]. Quant aux versets du Coran, Il a choisi de les préserver dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné [29;49]. Il a de plus précisé qu'il élèvera en degrés ceux des vôtres qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir [58;11]. Pour ce qui est de l'exhortation de ceux auxquels Il a donné le Livre, la Compréhension et la Prophétie elle devrait être : *Devenez des savants, obéissant au Seigneur, puisque vous enseignez le Livre et vous l'étudiez [3;79].* Enfin, et après avoir cité nombre de preuves de son Existence, visibles par tous dans la création, Il affirme que *parmi Ses serviteurs, seuls les savants Le craignent*



véritablement [28;35]. De tout cela il résulte que le mérite du savant par rapport à celui du simple dévot est comme celui du Prophète ﷺ par rapport au dernier de ses compagnons, comme le stipule un *hadith* authentique [Al Tirmidhi].

Le savoir bénéfique n'est pas seulement religieux.

Toute connaissance bénéfique à la vie des hommes, qu'elle soit religieuse ou non, est un bienfait Divin. Le savoir accordé à Joseph consistait en la capacité d'interpréter véritablement les rêves et en celle de gérer l'économie de l'Etat ; David savait communiquer avec le monde animal, et confectionner à la perfection les cottes de mailles [21;80] ; et Salomon savait maîtriser le vent et domestiquer des créatures redoutables [38;36-37]. Les savants qui Le craignent réellement sont, selon le contexte du verset précédemment cité [28;35], ceux qui connaissent les sciences naturelles et qui ont beaucoup observé la nature. Donc, tout savoir, qu'il soit un pur don Divin, comme dans le cas des prophètes, ou qu'il s'acquiert par l'étude, comme dans le cas des scientifiques, et qui permet de mieux vivre sa foi, et de ressentir plus de crainte vis-à-vis d'Allah ; est un savoir bénéfique que nous devons chercher à acquérir. Le Prophète ﷺ demandait d'ailleurs à Allah le don d'un tel savoir dans les prières qu'il formulait après la prière

du matin [Ibn Majah, *Sahih*, اللهم إني أسألك علماً نافياً -Allahouma inni as'alouka 'ilman naafiya]



Chercher la connaissance bénéfique est un devoir.

C'est à ce titre, que l'Envoyé d'Allah ﷺ nous annonce qu'à celui qui empruntera une voie à la recherche d'un tel savoir, Allah facilitera un chemin vers le Paradis [Mouslim] et que les Anges abaissent leurs ailes [en signe d'humilité] devant celui qui cherche le savoir [Al Shab al Sounan, auth. Ibn Hibban et al Hakim]. A ce sujet, Ibn Abd al Barr rapporte d'Ali qu'il a dit en substance : *Le savoir est l'objectif du croyant, recherchez-le auprès de qui le possède, quelle que soit sa religion, fusse-t-il musulman ou non-musulman.* Précisons que le savoir dont il est question ici est en revanche profane uniquement car la connaissance d'Allah et de la religion ne peut être recherchée qu'auprès de ceux qui ont cru et qui suivent la voie du dernier Prophète ﷺ.

Le savoir obligatoire au niveau communautaire

est une somme de connaissances qui doit être acquise par certains musulmans, et que tous n'ont pas l'obliga-

Le mérite du savoir

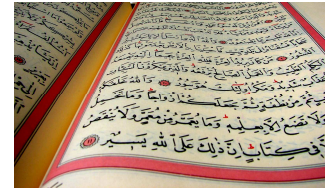
tion de connaître. Entrent dans cette catégorie, nombre de disciplines profanes, ainsi que certaines sciences religieuses. Si par exemple dans une mosquée il y a deux ou trois personnes qui ont mémorisé le Coran et qui maîtrisent au moins l'une de ses lectures, le reste de la communauté est déchargé de cette obligation. Si dans une ville il y a deux ou trois juristes [fouqaha] maîtrisant le droit musulman et capables d'éclairer les gens, cela est



suffisant. En revanche, si personne n'est capable d'assumer cette fonction, c'est toute la communauté qui est fautive : *Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque dan quelques hommes ne viendraient-ils pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde [9;122].*

Le savoir obligatoire pour tous est purement religieux. Al Ghazaly décompose celui-ci en trois parties. Premièrement **la connaissance des piliers de la foi**, donc des preuves de l'Existence d'Allah, de ses Attributs, de l'histoire des prophètes cités dans le Coran, de ce qu'il se passe après la mort, du déroulement général de la Résurrection et du

Jugement ; et de la description globale du Paradis et de l'Enfer. Deuxièmement, **la connaissance des œuvres du cœur** : c'est-à-dire, ce qui est demandé et ce qui est interdit en matière de comportements et de sentiments, comme l'importance de la sincérité et le rejet de l'orgueil et du mensonge, par exemple. Enfin, **le minimum de jurisprudence nécessaire à l'exercice du culte** : savoir faire correctement ses ablutions avec ou sans eau, pour se purifier de la grande et de la petite impureté ; savoir faire ses prières conformément à la pratique prophétique, quand marquer des temps d'arrêt, comment les rattraper lorsqu'on arrive en retard, comment les réparer lorsqu'on se trompe, savoir



quand et comment il est permis de les regrouper ou de les raccourcir ; savoir comment calculer la *zakat* sur les biens que l'on possède, à quel moment la sortir, et à qui la donner, comment jeûner le Ramadhan, et comment accomplir le pèlerinage selon l'un des trois rites établis dès lors que l'on s'apprête à l'accomplir. Après cela Ibn al Jawzy ajoute pour sa part que *la science la plus utile est celle acquise par la méditation sur l'exemple du Prophète et de ses compagnons : Voilà ceux qu'Allah a guidé : Suis donc leur direction [6;90]. Et Allah seul sait...*

Fiqh al hadith

عن عبد الله بن عمر، أن تلبية رسول الله صلى الله عليه وسلم كانت :

لبيك اللهم لبيك، لبيك لا شريك لك لبيك إن الحمد والنعمة لك والملك لا شريك لك

Abdoullah Ibn Omar, que Dieu l'agrée, a rapporté que la *talbiya* de l'Envoyé de Dieu ﷺ était la suivante : **Me voici, ô Seigneur, me voici. Me voici, Tu n'as pas d'associé, me voici. La louange et la grâce T'appartiennent ainsi que la Royauté. Tu n'as pas d'associé.** [Al Boukhari & Mouslim]

Introduction au hadith:

Le pèlerinage est le cinquième et dernier pilier de l'Islam, il est une obligation dont le musulman doit s'acquitter une fois dans sa vie s'il en a les moyens.



Ce que l'on peut déduire du hadith :

I - La *talbiya*, qui consiste à répéter la formule citée plus

haut lors du pèlerinage, est considérée par les 'oulémas (savants) comme étant une obligation.

2 - Cependant les avis divergent sur le statut de la *talbiya*, sur le moment auquel on la prononce ainsi que sur les conséquences qu'entraînent le fait de tarder à la prononcer.

Al Shafi'i et Ahmad considèrent que la *talbiya* est une tradition recommandée lors de la sacralisation mais que le pèlerinage reste tout de même valable si elle n'est pas prononcée étant donné que la sacralisation est valide dès qu'on en a formulé l'inten-

tion.

Pour Abou Hanifa la *talbiya* reste une condition de validité de la sacralisation.

L'imam Malik, quant à lui, considère que la *talbiya* est une obligation dont la négligence ou le retardement nécessite le sacrifice d'un animal en guise de compensation.

3 - Les 'oulémas recommandent de s'en tenir à la formule employée par le Prophète ﷺ, qui est la meilleure et la plus simple, même si l'on rapporte des ajouts de certains compagnons, parmi lesquels, Ibn Omar.

4 - Des mérites sont également liés à la *talbiya*. En effet

celle-ci fait partie des bienfaits dont Allah nous a comblés afin d'expier nos péchés.

5 - Il est recommandé d'élever la voix lorsque la *talbiya* est prononcée. Les femmes doivent élever la voix de façon à ce que seules ses voisines puissent l'entendre.

6 - La *talbiya* se prononce à chaque fois que l'on s'installe dans un moyen de transport, que l'on pose pied à terre, que l'on parvient en haut d'un mont ou d'une dune, que l'on rencontre des personnes, après chacune des cinq prières prescrites, ainsi qu'avant l'aube.

La vie du dernier Prophète



Boycott

Après les conversions d'Omar ibn al Khattab et de Hamza ibn Abdel Mouttalib, qui eurent pour conséquence de permettre aux croyants d'exercer leur culte librement, les Quraychites devaient se rendre à l'évidence : aucune de leurs tentatives en vue d'enrayer l'Islam n'avait abouti, pas même la violence. Ils décidèrent donc de se focaliser exclusivement sur la personne du Prophète ﷺ.

La fin et les moyens : Ibn Ish'aaq rapporte qu'à la suite d'une réunion, les Quraychites envoyèrent Outba ibn Rabi'a auprès du Messenger de Dieu ﷺ afin de parlementer avec lui et de trouver un compromis. Outba chercha alors à corrompre le Prophète ﷺ en lui proposant tout ce qu'un être humain peut convoiter en ce monde. Ainsi, s'il cherchait le prestige et le pouvoir, ils feraient de lui leur roi. S'il visait la richesse, ils feraient de lui l'homme le plus riche de la Mecque. Enfin, au cas où son Message n'était que le fruit d'un mauvais génie dont il ne parvenait pas à se débarrasser, ils paieraient les meilleurs médecins pour le guérir. Le Prophète ﷺ écoutait en silence. Une fois qu'Outba eut terminé, il lui répondit par la Révélation : *Ha, Mim. [C'est] une Révélation descendue de la part du Tout Miséricordieux, du Très Miséricordieux. Un Livre dont les versets sont détaillés (et clairement exposés), un Coran arabe pour des gens qui savent. Annonceur [d'une bonne nouvelle] et avertisseur. Mais la plupart d'entre eux se détour-*

nant; c'est qu'ils n'entendent pas. [41;1-5]. Le Prophète ﷺ continua ainsi jusqu'au verset 38 pour lequel il est nécessaire de se prosterner. Emu par la beauté du Coran, Outba se prosterna immédiatement. De retour auprès des siens, Outba leur conseilla de laisser le Messenger en paix, ce à quoi ils répliquèrent qu'il avait été ensorcelé. Une fois de plus, les ennemis du Prophète ﷺ étaient dans l'impasse, totalement déroutés devant une telle sincérité. Si tel était son but, il ne se serait pas fait prier longtemps devant des propositions aussi alléchantes. Cependant, l'Islam est basé sur l'honneur, la droiture, la sincérité et implique la conformité des paroles et des actes. Cette sincérité concerne aussi bien l'objectif visé que les moyens pour y parvenir, quel qu'en soient les difficultés. Ainsi, l'habileté et la sagesse mises au service d'une cause, aussi noble soit-elle, ne sont valables que dans le cadre de la Loi. La fin ne justifie pas toujours les moyens.

La mise en quarantaine : Quatre événements majeurs se produisirent la même semaine : la conversion de Hamza et d'Omar, le refus du Prophète ﷺ devant les tentatives de négociation des Quraychites et enfin le pacte conclu entre les Beni al Mouttalib et les Beni Hachim afin d'empêcher toute tentative d'assassinat sur la personne du Messenger de Dieu ﷺ. Ce pacte fut conclu par des musulmans et non-musulmans à la demande d'Abou Talib. En réaction à ce pacte, les païens mecquois proclamèrent un

boycott total à l'encontre des Beni al Mouttalib et des Beni Hachim, qu'ils soient croyants ou non-croyants : toute relation, toute visite, toute transaction, tout mariage avec un membre de l'une de ces deux tribus seraient désormais bannis. Le pacte fut scellé par écrit et suspendu à l'intérieur de la Kaaba. Le boycott débuta donc au mois de Muharram de la septième année de la mission prophétique et allait durer trois années. Les Beni al Mouttalib et les Beni Hachim se retirèrent dans une vallée non loin de la Mecque. Affamés, ces derniers durent se résoudre à manger les feuilles des arbres et la peau des animaux. Face à cette terrible épreuve, le Prophète ﷺ et les musulmans persistèrent dans leur engagement... jusqu'au secours de Dieu. Le secours d'Allah est sûrement proche. En effet, du fait des liens de sang, la légitimité du boycott finit par être contestée donnant lieu à de vives tensions entre les mecquois. Un jour, Abou Talib se rendit auprès des Quraychites. Une Révélation avait été faite au Prophète ﷺ disant que les termites avaient mangé le parchemin où étaient inscrites les clauses du boycott à l'exception du nom de Dieu. Si Mohammed ﷺ disait vrai, le boycott devait s'arrêter. Dans le cas contraire, il leur livrerait le Prophète ﷺ. Les Quraychites acceptèrent la proposition d'Abou Talib et après vérification, ils découvrirent que, conformément à la Révélation, les termites avaient bien dévoré le parchemin, exception faite du nom de Dieu. Ainsi le boycott fut-il aboli. Et Allah sait mieux...

La douceur des cœurs

L'Amour de Dieu

Commençons par évoquer la dimension spirituelle de l'Amour de Dieu. Cette 'demeure spirituelle' comporte deux aspects : l'amour du serviteur pour son Seigneur et l'amour du Seigneur pour son serviteur.

La plupart des gens admettent ces deux aspects de l'amour et soutiennent que l'amour du serviteur pour Son Seigneur est au-delà de toute forme d'amour et d'attachement circonstanciels. Car il s'agit de la réalité spirituelle de la formule de profession de foi : **il n'y a d'autre dieu que Dieu.** Il en va de même pour eux de l'amour du Seigneur pour Ses Amis, Ses prophètes et Ses messagers. Il s'agit d'une qualité rattachée à Sa miséricorde, Sa bonté et Sa largesse. Et cela constitue l'effet de l'amour Divin et son exigence. Comme Dieu les aime, leur part de Sa miséricorde, de Sa bonté et de Sa bienfaisance est plus parfaite. (...)

Il faut dire que toutes les preuves rationnelles et Traditionnelles attestent de l'amour du serviteur pour son Seigneur et du Seigneur pour son serviteur. (...)

L'expression coranique : *'Dieu vous aimera' [3;31]* est une allusion à la preuve de l'amour, à son fruit et à son utilité. En effet **la preuve et le signe résident dans le fait de suivre les Messagers de Dieu.** L'utilité et le fruit résident dans l'amour de celui qui vous a été envoyé. Car **sans cette conformité à son Messenger, votre amour pour Dieu ne se réalise point et Son amour pour vous n'existe pas.** (...)

Il est également rapporté dans un hadith authentique transmis par Anas Ibn Malik, que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : *'Celui qui possède les trois choses suivantes retrouve la saveur de la foi : que Dieu et Son Messenger lui soient plus chers que tout, qu'il aime autrui pour Dieu uniquement, qu'il déteste revenir à l'impiété après que Dieu l'en a sauvé, comme il déteste être jeté dans le feu.'*

Tiré du Sentier des itinérants d'Ibn al Qayyim al Jawziyya

La foi du musulman

Allah : l'Être Unique

Comme nous l'avons démontré dans le numéro précédent, la multitude de signes attestant l'existence d'une Puissance supérieure est indéniable, cependant que sait-on de ce Créateur ?

Les premiers hommes ont idolâtré des pierres et des rochers, d'aucuns ont adorés des animaux, et d'autres encore se sont autoproclamés dieux eux-mêmes. Mais tout esprit éclairé ne peut cautionner de telles affirmations dans la mesure où jamais une pierre n'a pu entendre ou exaucer les prières de celui qui l'invoque. Comment l'homme doté de raison peut-il soumettre son âme et sa personne à des choses aussi viles que des objets inanimés ? Après avoir été créé à partir d'une goutte de sperme, comment un être humain peut-il prétendre être à l'origine de la création des cieux et de la terre ?

Les croyances polythéistes : Dans la mythologie grecque par exemple, les

multiples divinités avaient pour rôle de personnifier les forces qui gouvernent l'univers ; on découvre par la même occasion que ces derniers peuvent se montrer mesquins et rancuniers. Le Coran contrecarre cette théorie en ces termes : '... et



il n'est point d'autre divinité avec Lui ; car alors chacun des dieux s'emparerait de sa création, et d'aucuns en supplantaient d'autres. Dieu, unique dans Sa Grandeur, est bien au-dessus de pareilles fabulations' [23;91]. 'S'il y avait d'autres divinités que Dieu dans les cieux et sur la terre, tout serait livré au chaos, Gloire à Dieu, Maître du Trône, au-dessus de leurs fictions abusives !' [21;22]. Or, la perfection de cet univers nous reconforte dans l'idée qu'il

ne peut y avoir plusieurs divinités à la tête de ce monde.

Dieu l'Unique : Voyons donc comment se décrit Celui qui créa le cosmos à base du néant ? 'Dis : 'Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui' [112;1-5]. Cette conscience de l'unicité Divine exige que nous nous confions complètement à Dieu dans nos moments de joie comme de malheur. *Toi Seul nous adorons, de Toi Seul nous implorons le secours !* [1;5].

Une compréhension erronée de Dieu : Il apparaît clairement que certaines traditions religieuses se sont également trompées sur la nature de Dieu. L'islam est venu réaffirmer le fait que la Puissance divine est Une et indivisible. Allah, par sa Grandeur, n'est pas une entité multiple, de même qu'Il ne s'incarne pas en la personne d'un être humain. 'Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messenger. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une femme véridique' [5;75].



Conclusion : Le monothéisme pur exige de notre part une totale soumission aux commandements Divins. Le serviteur de Dieu doit être convaincu que c'est sa croyance en l'Unicité Divine qui lui permet de garder l'espoir et patienter dans les moments difficiles. *'Toi Seul nous adorons, de Toi Seul nous implorons le secours !'* [1;5]. Le croyant se doit aussi de créer une relation particulièrement intime avec son Seigneur car c'est ceci qui déterminera ses rapports avec autrui. Par conséquent, l'aspect le plus important du monothéisme c'est que toute forme d'adoration doit être vouée uniquement à Allah parce qu'Il est Le Seul digne d'être adoré. *'Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés'* [2;186].

Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB
Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de :€
A répartir en échéances mensuelles de€
Date d'échéance :

10 du mois 20 du mois Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..
Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex